



**Bruxelles, le 30 novembre 2015
(OR. fr)**

14813/15

DIPL 33

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au: Représentations permanentes

Objet: Remplacement du Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne
- agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Jérémie BANIGWANINZIGO en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Félix Ndayisenga

Par lettre parvenue le 30 octobre 2015, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Jérémie BANIGWANINZIGO comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Félix Ndayisenga.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Jérémie BANIGWANINZIGO comme Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Jérémie BANIGWANINZIGO en qualité de Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 4462/15 en date du 30 octobre 2015, a été acquis à la date du 29 novembre 2015. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.